

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/La-laicite-c-est-comment-chez-vous>



École & société

# La laïcité : c'est comment chez vous ?

- Laïcité -

Date de mise en ligne : mercredi 5 avril 2017

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---



*Nadia Geerts est une écrivaine belge, militante républicaine, laïque, antiraciste et féministe.*

Nadia Geerts, comment définiriez vous la laïcité ?

La laïcité est un principe politique d'organisation de l'Etat fondé sur la séparation du religieux et du politique. Il s'agit donc de garantir la non immixtion du religieux dans la sphère de la gestion de la cité, et réciproquement, la non ingérence du politique dans la gestion du culte.

Est-ce que ce principe existe en Belgique ?

Oui et non. La Belgique n'est pas un État laïque, même si ce n'est pas non plus un État confessionnel. En fait, à la laïcité, la Belgique a préféré la neutralité et le pluralisme, c'est-à-dire un principe de reconnaissance (et de financement) des cultes par l'Etat. Et pour achever de brouiller les pistes, l'Etat belge finance parmi ces cultes ce qu'on appelle chez nous la laïcité organisée, c'est-à-dire un mouvement qui défend la laïcité...

Est-ce que la liberté de conscience est garantie dans les établissements scolaires belges ?

Oui, et parfois à mes yeux de manière excessive, ou plutôt d'une manière qui dénature la liberté de conscience. Ainsi, c'est au nom de cette dernière que l'enseignement confessionnel est financé quasiment à égalité avec l'enseignement public, tout en ayant le droit d'élaborer ses propres programmes et d'imposer un cours de religion à tous les élèves. Par ailleurs, les enseignants du réseau public sont soumis à un décret "neutralité" qui définit leurs obligations en matière de gestion de la diversité convictionnelle. On y retrouve notamment l'obligation de respecter la liberté de conscience des élèves. Mais ceci peut donner lieu à des interprétations diverses : que faire en effet lorsqu'un enfant témoin de Jehovah refuse de participer à la fête de l'école pour un motif religieux, ou lorsque des jeunes filles revendiquent le droit de porter un maillot de bain intégral pour aller à la piscine avec l'école ? Nous n'avons pas défini clairement qu'elle était la place de la religion à l'école (publique), et nous envoyons de ce fait parfois un message brouillé aux parents et aux élèves : nous organisons des cours de religion à l'école (chaque élève a le choix entre 6 cours pendant toute la durée de la scolarité obligatoire), mais les signes religieux sont généralement interdits... Comment s'y retrouver ?

À la suite des attentats de 2015 et 2016 en France, certains ont mis en cause une prétendue "laïcité coercitive" pour expliquer l'origine de ces événements. La Belgique, qui n'est pas un état laïque, a malgré cela subi des attentats. Quelle est votre analyse ? (interview réalisée avant les attentats de Londres)

Je pense que les sources du radicalisme et le terrorisme islamiques sont à chercher bien plus profond que dans la manière dont la France ou la Belgique gèrent le religieux. C'est un phénomène mondial, qui s'enracine notamment dans le rejet d'un Occident perçu comme arrogant et débauché, sans que le discours islamiste fasse réellement la différence entre les Etats-Unis, la France ou l'Allemagne... Qui plus est, n'oublions pas la large part prise par des musulmans radicalisés en Belgique dans les derniers attentats. La gestion communautariste d'une commune comme Molenbeek a fait de considérables dégâts. Je pense qu'il faut distinguer deux questions : l'enracinement idéologique du discours islamiste d'une part, et les raisons pour lesquelles ce discours percole dans l'esprit de certaines jeunes musulmans de Belgique et d'ailleurs.

Est-ce qu'une demande de laïcité prend forme dans la société belge ?

Oui, cette demande s'exprime de plus en plus régulièrement, notamment par le biais d'une demande d'inscription du principe de laïcité dans la Constitution belge. Mais à cet égard, notre adversaire principal est le monde catholique, qui bénéficie depuis l'indépendance de la Belgique de privilèges bien établis auxquels il n'entend pas renoncer. Ainsi,

## La laïcité : c'est comment chez vous ?

---

aujourd'hui, près de 90% du budget alloué aux cultes bénéficie au culte catholique, alors que cela ne correspond en rien à la proportion actuelle de catholiques pratiquants !

L'avis du SE-Unsa

Il est toujours intéressant d'observer que la liberté de conscience que permet la laïcité est en débat au-delà des frontières de la France ; cela illustre la portée universaliste de ce principe.

Au niveau de l'enseignement, il s'agit de permettre à nos élèves de penser librement dans ces temps où on tisse les liens les plus forts : l'enfance et l'adolescence.